

Le 5 octobre 2020

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **CINQUIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** de l'an deux mille **VINGT**, via vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Louise Hébert et Mary Cartmel ainsi que Messieurs Jean DesRosiers, Christian Laporte, Andrew Retchless et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 18h13.

20-10-769

1.1 Séances du conseil à huis clos et par vidéoconférence

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 octobre 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance vidéoconférence;

Il est proposé par Christian Laporte

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

20-10-770

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mary Cartmel

Appuyé par Christian Laporte

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée : le report du point 11.11.

ADOPTÉE

20-10-771

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Jean DesRosiers

Appuyé par Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 soit adopté tel que déposé.

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

➤ Internet à haut débit

Les fournisseurs ont rencontré tour à tour le MEI en lien avec l'appel à projets « Régions Branchées ». Les cartographies finales des secteurs desservis devraient pouvoir être divulguées par ceux-ci. Les fournisseurs seront invités à venir faire une présentation aux élus lors d'un prochain conseil afin de transmettre l'information et le nombre de portes qui auront été attribuées par le ministère.

➤ Comité FRR

Une rencontre du comité FRR est prévue le 8 octobre afin de procéder à l'analyse des projets qui seront déposés. Depuis le lancement de cet appel à projets, l'agente a procédé à l'ouverture de 13 nouveaux dossiers. Parmi ceux-ci, un seul dossier est considéré comme étant complet. Rappelons que les promoteurs avaient jusqu'au 18 septembre pour faire parvenir leur demande.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Patrimoine culturel

- 10 inscriptions ont été enregistrées pour la série de 3 formations virtuelles sur le patrimoine immobilier, offertes par la firme de consultant en patrimoine culturel et en muséologie Bergeron Gagnon Inc. en collaboration avec la MRC de Memphrémagog.
- Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog 6 promoteurs ont manifesté leur intérêt et une demande officielle a été enregistrée jusqu'à maintenant. Les promoteurs avaient jusqu'au 18 septembre pour faire parvenir leur demande.

AMÉNAGEMENT

Révision du schéma d'aménagement et de développement durable

Une consultation municipale a eu lieu le 10 septembre pour les sujets suivants : • L'hébergement commercial; • Les grandes affectations et l'occupation du sol; • Les axes de conservation; • Plan de transport (réseau de camionnage).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

➤ Programme d'échantillonnage des tributaires

Le programme d'échantillonnage est terminé et les données ont été transférées aux municipalités. 61 stations réparties dans 12 municipalités ont été échantillonnées. Le travail d'analyse en vue de l'écriture du rapport des tributaires débutera prochainement.

➤ Moule zébrée

Les travaux d'inventaire terrain réalisés par les différents partenaires sont complétés. Les substrats dans le lac Massawippi et Memphrémagog seront retirés et analysés au cours des deux dernières semaines de septembre. La rédaction du rapport par le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) sur l'état de la situation dans la région devrait débuter prochainement. La MRC et le MCI débiteront le rapport concernant l'étude comparative de différents modèles de substrats artificiels dans le but de développer une méthode de détection précoce. Cette étude a été financée par le MFFP.

➤ Distribution des arbustes

7 municipalités ont participé à la distribution des arbustes. Au total, 1 302 arbustes ont été distribués cette année.

➤ Coventry

La MRC a participé par visioconférence au comité de vigilance du site d'enfouissement de Coventry qui s'est réuni le 9 septembre. Il a été mentionné que les travaux de la phase IV devraient être terminés d'ici janvier 2022.

➤ **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Révision du PGMR

Différentes actions de sensibilisation sont prévues dans le prochain PGMR. L'analyse des besoins et des outils de communication à déployer est en cours. Les responsables en GMR des municipalités seront contactés au cours des prochaines semaines afin de cibler les besoins et d'évaluer les arrimages possibles. L'objectif serait de finaliser les outils pour le déploiement d'une campagne en 2021. Stratégie de valorisation des matières organiques : Recyc-Québec a lancé un appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des industries, commerces et institutions (ICI). La date limite pour déposer un projet est le 2 novembre 2020 à 15 h. Une analyse est en cours pour évaluer si la MRC déposera ou non un projet en lien avec le déploiement de l'économie circulaire dans la MRC. Des discussions sont aussi en cours avec des municipalités à ce sujet. Lien vers le programme : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprisesorganismes/mieux-gerer/appels-propositions/appele-propositions-mo-ici>

SÉCURITÉ INCENDIE

➤ **Schéma de couverture de risques incendie**

Le coordonnateur poursuit ses discussions avec le répondant du MSP afin d'obtenir le plus rapidement possible ses commentaires sur le document transmis depuis déjà quelques semaines. Tout délai supplémentaire de réaction du MSP pourrait faire en sorte que les statistiques incluses dans le document devront être mises à jour, ce qui demanderait un travail important de la part du coordonnateur et des directeurs incendie de la MRC.

- **SUMI (Services d'urgence en milieu isolé)** Le coordonnateur a complété la mise à jour des données (Bottin pour les mesures d'urgence) du SUMI (PLIU)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ **Encadrement des chiens**

La MRC a travaillé avec la SPA de l'Estrie afin de l'accompagner dans ses démarches pour faciliter la communication et l'adoption de son projet de règlement uniformisé auprès des municipalités. Un comité formé de la SQ, la SPA, la MRC et directeur généraux de municipalités desservies par la SQ intéressées par le sujet a identifié 13 articles du modèle de règlement proposé par la SPA qui serait également appliqué par la SQ. La SPA a transmis son modèle de règlement aux municipalités à la fin août. Une adoption par les municipalités est souhaitée pour novembre.

VARIA COMMUNICATION

➤ **Environnement**

Poursuite de la diffusion des capsules « Rambo vous explique », afin de sensibiliser les plaisanciers au lavage des embarcations.

➤ **Identité territoriale**

Lancement de pointeurs identitaires, afin de permettre aux entreprises touristiques et commerciales d'afficher leur « #vraiment » dans leur vitrine. Près de 80 autocollants ont été produits.

Diffusion d'une capsule vidéo historique, sur l'évolution du chemin de fer dans la région (collaboration avec la Société d'histoire de Magog).

Montage et diffusion de capsules vidéo réalisées afin de compléter le contenu d'articles du magazine : la recette réalisée par le chef du Manoir Hovey, Alexandre Vachon, et le portrait d'une artiste de la région, Marie-Ève L. Gagnon. Mise en ligne d'une page sur le site d'Entreprendre Memphrémagog afin de donner des renseignements sur le service Synergie Estrie, offert aux entreprises de la région. Coordination de la préparation de la publicité mensuelle « Zoom sur la MRC » dans le Reflet du Lac.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une explication est donnée concernant la manière dont les électeurs domiciliés ou non se trouvent sur la liste référendaire ainsi que les démarches effectuées pour rejoindre les non-domiciliés.

Une demande de citoyens résidant au Domaine de la Tanière afin de créer une sous-zone de la zone Vd-1, dans l'objectif que les lots de la sous-zone soient exclus du règlement 403-2017-6 permettant la location à court terme.

Une autre demande est effectuée afin de resituer le panneau indiquant le chemin de Georgeville au triangle au Carré Copp. La demande est acheminée au responsable de la voirie pour qu'il en assure le suivi.

La municipalité recevra une aide financière de 108 000\$ en lien avec les dépenses supplémentaires qu'elle a dû engager à cause de la pandémie. Un versement sera fait en décembre 2020 et un deuxième en mars 2021.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de septembre est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de septembre est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 16 septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

20-10-772

8.4 Demande de PIIA pour le lot 4 923 146 – 2657 chemin Fitch Bay

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 923 146 sis au 2657 chemin Fitch Bay, zone Rc-1, a présenté un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 2 (P.I.I.A.-2) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de PIIA avec les conditions et recommandations suivantes;

Conditions :

- 1. La largeur du déclin de maibec doit être de 2 pouces $\frac{3}{4}$ apparent;*
- 2. Les planches cornières doivent être de minimum 4 pouces de largeur;*
- 3. Les chambranles doivent être de 4 pouces minimum;*
- 4. Harmoniser les anciennes et les nouvelles fenêtres avec barrotins horizontaux tels que les nouvelles fenêtres à guillotine.*

Recommandation:

- 1. Reproduire les corbeaux afin d'harmoniser avec la galerie existante en ce qui concerne le prolongement de la galerie devant l'agrandissement projeté.*

Il est proposé par Christian Laporte

Appuyer par Mary Cartmel

Et résolu

QUE le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accepte la présente demande de PIIA avec les conditions et recommandation proposées.

20-10-773

8.5 Demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – dossier 428917

ATTENDU QUE M. William Belval souhaite déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation qui vise à permettre l'aliénation du lot 4 922 485;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, conformément aux articles 58.1 et 58.2 de la Loi sur la protection des activités agricoles (LPTAA), transmettre à la CPTAQ sa recommandation sous forme de résolution afin de lui permettre de statuer sur la demande;

ATTENDU QUE le lot 4 922 485 visé par la demande est, suivant le règlement de zonage numéro 212-2001 situé dans la zone Ad-2;

ATTENDU QUE la Municipalité doit motiver sa recommandation selon les critères prévus à l'article 62 de la LPTAA;

Les critères de décision prévus à l'article 62 de la LPTAA :

1. Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants : Le lot visé a une prairie d'environ 117 000 m² laquelle pourrait servir à l'agriculture, certains lots voisins sont en friche ou prairies, certains pourraient être cultivés et d'autres possèdent un épais couvert forestier.
2. Les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture : Le lot visé a une prairie d'environ 117 000 m² laquelle pourrait servir à l'agriculture sur une dimension totale de 422 080 m².
3. Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles : L'aliénation ne devrait pas nuire aux activités agricoles existantes ni au développement de ces activités.
4. Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement : Le Règlement de zonage 212-2001 prévoit, à l'article 14.8, une distance séparatrice relativement à l'épandage des engrais de ferme. La distance la plus limitative est par aérosperion entre le 15 juin et le 15 août lorsque lisier laissé en surface plus de 24 heures, 75 mètres requis avec toute habitation;
5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada : N/A, le lot visé n'est pas situé dans une agglomération de recensement.
6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole : L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole demeurent inchangées. On retrouve plusieurs types d'agriculture à proximité. Le projet en lien avec la vente implique la culture commerciale de chanvre industriel et la culture de type maraichère dans un environnement où l'on retrouve principalement des bâtiments résidentiels.
7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sols dans la municipalité et dans la région : L'aliénation du lot 4 922 485 aura pour effet la remise en culture de ce lot inexploité.
8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : Le lot visé possède déjà une surface de 117 000 m² pour la culture ce qui semble plus que suffisant pour l'instigateur du projet.

9. L'effet sur le développement économique de la région : Création importante d'emplois et possiblement d'un marché industriel pour la fibre de chanvre commercial industriel.
10. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie : L'aliénation du lot 4 922 485 pourrait avoir pour effet la création de main d'œuvre.
11. Le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée : La remise en culture de friche est souhaitable. Le projet va en ce sens.
12. La non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire: Aucun avis de non-conformité.
13. Les conséquences d'un refus pour le demandeur : Perte d'une potentielle activité commerciale pour l'essor de la région. Le demandeur a acquis ou est sur le point d'acquérir le terrain en vue de mener son projet à terme. Le refus pourrait donc avoir de lourdes conséquences financières. Le refus pourrait également constituer une perte d'opportunité dans un marché local en voie de développement et non saturé.

***Il est proposé par Christian Laporte
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur William Belval auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, puisque le projet d'aliénation du lot 4 922 485 ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au demandeur ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

20-10-774

9.1 Formations pour l'inspecteur en environnement

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil approuve l'inscription de l'inspecteur en environnement, M. Gabriel Provencher Pharand, aux formations suivantes offertes par la COMBEQ :

- 26-27 novembre 2020 à Orford : Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R22), au montant de 570,17\$ plus les taxes applicables;
- 19-20 octobre 2020 (en ligne) : Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, au montant de 304,85\$ plus les taxes applicables.

QUE toutes les dépenses reliées aux repas, stationnement et frais de déplacement soient remboursés sous réserves des pièces justificatives et en conformité avec le manuel de l'employé à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

20-10-775

10.1 Octroi du contrat pour le déneigement des chemins municipaux, section A, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 17 septembre 2020 conformément à la loi et au règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

NOM	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Christopher Hatch	159 060.13\$	159 060.13\$	159 060.13\$

ATTENDU QUE l'unique soumission reçue est conforme au devis d'appel d'offres après une étude de conformité par la directrice générale;

Il est proposé par Andrew Retchless

Appuyé par Mary Cartmel

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de trois ans pour le déneigement des chemins municipaux secteur (A) à Christopher Hatch, pour un montant de 477 180,39\$ plus les taxes applicables;

QUE le document d'appel d'offres et ses addendas, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

QUE la dépense soit au poste budgétaire 02 33001 443, tel que prévu au budget pour chacune des années.

ADOPTÉE

20-10-776

10.2 Octroi du contrat pour le déneigement des chemins municipaux, section B, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 17 septembre 2020 conformément à la loi et au règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

NOM	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Entreprises P.S. Roy inc.	152 762.09\$	158 752.22\$	165 239.19\$
Gestion M. Boucher inc.	138 707.26\$	138 707.26\$	138 707.26\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue est conforme au devis d'appel d'offres après une étude de conformité par la directrice générale;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de trois ans pour le déneigement des chemins municipaux secteur (B) à Gestion M. Boucher inc., pour un montant de 416 121.78\$ plus les taxes applicables;

QUE le document d'appel d'offres et ses addendas, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

QUE la dépense soit au poste budgétaire 02 33001 443, tel que prévu au budget pour chacune des années.

ADOPTÉE

20-10-777

10.3 Octroi du contrat pour le déneigement des chemins municipaux, section C, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 17 septembre 2020 conformément à la loi et au règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

NOM	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Entreprises P.S. Roy inc.	134 934.61\$	140 225.69\$	145 955.63\$

ATTENDU QUE l'unique soumission reçue est conforme au devis d'appel d'offres après une étude de conformité par la directrice générale;

***Il est proposé par Pierre Martineau
Appuyé par Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat de trois ans pour le déneigement des chemins municipaux secteur (C) à Entreprises P.S. Roy inc., pour un montant de 421 115,93\$ plus les taxes applicables;

QUE le document d'appel d'offres et ses addendas, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

QUE la dépense soit au poste budgétaire 02 33001 443, tel que prévu au budget pour chacune des années.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

20-10-778

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Pierre Martineau
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois de septembre 2020, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois d'octobre conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 107 071.81 \$
Total des comptes à payer : 374 270.18 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre 2020, pour un montant de 39 631.34 \$.

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du responsable de la voirie et des infrastructures sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale : 18.67 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 4 391.05 \$

20-10-779

11.3 Demande d'appui du camp Livingstone

ATTENDU QUE les camps de vacances du Québec sont durement touchés par les mesures sanitaires et les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE ces organisations contribuent à la vitalité et au développement économique local en assurant chaque année la création d'emplois de qualité;

ATTENDU QUE les camps certifiés jouent un rôle capital dans le développement des enfants et des familles qui les fréquentent et des jeunes adultes qui y travaillent;

ATTENDU QUE le camp de vacances Camp Livingstone est un acteur économique et social important pour la municipalité de Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE les camps de vacances de vacances sont un des seuls secteurs d'activité n'ayant toujours pas obtenu l'autorisation du gouvernement pour reprendre leurs opérations;

ATTENDU QUE la perte importante de revenus de ces organisations pour l'année 2020 menace directement la pérennité des camps de vacances et qu'aucun soutien financier n'ait encore été alloué de la part du gouvernement du Québec afin de répondre à cette situation;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Andrew Retchless

Il est résolu

QUE le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de répondre promptement à l'appel des camps de vacances du Québec et du Camp Livingstone, situé au sein de notre municipalité, afin d'offrir le soutien nécessaire à leur survie.

ADOPTÉE

20-10-780

11.4 Formation de PG Solutions sur la taxe foncière agricole

Il est proposé par Mary Cartmel

Appuyé par Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil accorde la dépense de 125\$ pour l'inscription de la directrice générale adjointe Caroline Gaulin, pour assister au webinaire offert par PG Solutions concernant la taxe foncière agricole (le coût et l'accès au crédit), d'une durée d'une heure en octobre 2020.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13001 454.

ADOPTÉE

20-10-781

11.5 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Jean DesRosiers
Il est résolu***

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE

20-10-782

11.6 Demandes de don

ATTENDU QUE le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons reçues;

ATTENDU QUE les octrois ont été discutés et convenus lors de l'étude budgétaire;

***Il est proposé par Pierre Martineau
Appuyé par Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2020;

Centre d'action bénévole de Stanstead (CAB Redicker)	700 \$
Centre de santé Vallée Massawippi	500 \$

QUE le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE

20-10-783

11.7 Tarification du personnel référendaire pour le scrutin du 18 octobre 2020

ATTENDU le référendum quant au règlement d'emprunt no 437-2020 qui aura lieu le 18 octobre prochain;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

ATTENDU QUE la municipalité avait effectivement augmenté les tarifs lors de la période électorale et référendaire de 2017 suite à des comparaisons auprès de d'autres municipalités environnantes et de population similaire;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie le vote se fait uniquement par correspondance, il y a par conséquent moins de personnel référendaire à rémunérer;

Il est proposé par Louise Hébert

Appuyé par Jean DesRosiers

Et résolu

QUE le conseil accorde les tarifications suivantes pour le personnel référendaire en vue du scrutin référendaire du 18 octobre prochain:

Présidente de référendum: 1 528 \$

Secrétaire de référendum: 1 146 \$

Scrutateur: 19\$/heure

Secrétaire du bureau de vote: 18,24\$/heure

Réviseur d'une commission de révision: 21,27 \$ / heure

Pour assister à une séance de formation : le même salaire horaire respectif

QUE le montant des dépenses salariales pour le référendum 18 octobre 2020 est approprié à même le poste budgétaire no 02 14000 141.

ADOPTÉE

20-10-784

11.8 Demande de financement pour la salle multifonctionnelle de la future caserne incendie au Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FRR de la MRC de Memphrémagog)

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit construire une nouvelle caserne incendie, laquelle inclut une salle multifonctionnelle;

ATTENQUE QUE la municipalité désire soumettre une demande de subvention en ce sens auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du *Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, via le Fonds régions et ruralité*;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Jean DesRosiers

Il est résolu

QUE le conseil autorise la présente demande d'aide financière et confirme sa contribution financière au montant de 188 000\$.

QUE le conseil autorise la directrice générale Josiane Hudon à signer la présente demande ainsi que tout document s'y rattachant, incluant le protocole d'entente.

ADOPTÉE

20-10-785

11.9 Offre de service - collecteur de fonds pour le pont couvert

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir d'un consultant afin de trouver des fonds tant au niveau public que privé pour le projet de réfection du pont couvert;

ATTENQUE QUE la municipalité a reçu une soumission en ce sens;

Il est proposé par Louise Hébert

Appuyé par Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil accepte l'offre de service de Mme Kelly Comeau, à titre de collectrice de fonds (*Grant Writer*) pour le projet de la réfection du pont couvert.

QUE le premier 4h soit payé à la compagnie américaine Upwork, à raison de 55\$/heure en devise américaine.

QUE les 4-8 heures suivantes soient payées directement à Kelly Comeau, Funding Essentials Inc, à raison de 40\$/heure en devise canadienne.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire concerné.

ADOPTÉE

20-10-786

11.10 Formation des comités de la municipalité – mise à jour

ATTENDU le souhait des élus de revoir la formation des comités et que la répartition des comités entre les élus a été discutée et convenue de la manière suivante;

Il est proposé par Andrew Retchless

Appuyé par Mary Cartmel

Il est résolu

QUE les comités municipaux soient formés des représentants suivants :

COMITÉS	MEMBRES
ADMINISTRATION	Pierre Martineau Jean DesRosiers
COMMUNICATIONS	Jean DesRosiers Louise Hébert
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	Christian Laporte Mary Cartmel
LOISIRS ET CULTURE	Pierre Martineau Louise Hébert
PARC WEIR	Mary Cartmel
COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT	Mary Cartmel Pierre Martineau
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES	Francine Caron Markwell Christian Laporte
SÉCURITÉ PUBLIQUE	Louise Hébert Jean DesRosiers
VOIRIE & INFRASTRUCTURE	Louise Hébert Pierre Martineau
TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS	Louise Hébert
REVITALISATION	Jean DesRosiers Pierre Martineau
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST	Francine Caron Markwell Jean DesRosiers

ADOPTÉE

11.11 Ouverture d'une marge de crédit dédiée au financement temporaire du programme de mise aux normes des installations septiques

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

20-10-787

11.12 Affectation du surplus – programme de mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QU'il y a lieu de pallier à un excédent de coût versus le montant financé de 2018 en regard au programme de mise aux normes des installations septiques, l'emprunt étant de 143 000\$ alors que les dépenses s'élèvent à 144 380,11\$;

ATTENDU QUE lors de telle situation, la loi prévoit que la municipalité doit affecter à cette fin la somme manquante à même le fonds général, le tout tel qu'il appert de l'article 980.1 du Code municipal;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil affecte un montant de 1 380,11\$ à même le surplus libre pour la pallier aux dépenses excédentaires au montant de l'emprunt 2018, en lien avec le programme de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE

20-10-788

11.13 Achat d'un écran de protection (plexiglas)

ATTENDU QU'en raison de la pandémie COVID-19 il y a lieu de faire installer un écran protecteur (plexiglas) pour la réception, en cas de réouverture de la Mairie au public;

***Il est proposé par Jean DesRosiers
Appuyé par Andrew Retchless
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'achat d'un écran protecteur de type plexiglas pour la réception au montant de 579\$ incluant les frais de livraison, plus les taxes applicables auprès de la compagnie Bouclier collectif.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 726.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

20-10-789

12.1 Vidange de la fosse septique à la station de pompage à Georgeville

ATTENDU QUE la fosse de 20 000 gallons de la station de pompage à Georgeville se doit d'être vidangée;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entrepreneur actuel pour les vidanges des fosses sur le territoire à ce titre;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Mary Cartmel
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la soumission de Beauregard Environnement pour la vidange de la fosse à la station de pompage à Georgeville, pour un montant approximatif de 6 670\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 41501 990.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Règlement no 439-2020 intitulé " Règlement uniformisé sur les animaux" – avis de motion et dépôt

Le conseiller Pierre Martineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 439-2020 intitulé " Règlement uniformisé sur les animaux" sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'uniformiser les dispositions relatives aux animaux et aux chiens dangereux dans l'ensemble de la MRC Memphrémagog.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel est disponible dès maintenant pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

14. LOISIRS ET CULTURE

20-10-790

14.1 Mandat à CRM imprimerie – Calendrier 2021

Il est proposé par Mary Cartmel

Appuyé par Louise Hébert

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'agente de développement à octroyer le mandat à CRM Imprimerie pour l'impression de 1250 copies du calendrier 2021 pour un montant de 3 150\$ incluant les frais de montage, plus les taxes applicables.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 341.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

20-10-791

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par Andrew Retchless, il est 19h02.

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière